

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision: 10/19/2015

Remplace la fiche: 08/12/2014

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.
Code du produit	: PETRA6332

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange	: Brake Fluid
-------------------------------------	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petra Oil Company
11085 Regency Green Drive
Cypress, TX 77429
T 713-856-5700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: CHEMTRAC 24 Hour 1-800-424-9300, 1-703-527-3887 (International)
------------------	-------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361
STOT RE 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US)

Mentions de danger (GHS-US)

: Danger

: H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US)

: P201 - Procurer des instructions spéciales
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, des gaz, de la brume, de pulvérisation de vapeur
P264 - Laver les zones affectées soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Wear protective gloves, protective clothing, eye protection, face protection
P301+P312 - En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison, le médecin en cas de malaise
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P310 - Immediately call a poison center, doctor, physician
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Un traitement spécifique: Voir la section 4.1 sur SDS
P330 - Rincer la bouche
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient installation d'élimination des déchets appropriée, en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales et internationales

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
triéthylèneglycolmonométhyl éther	(n° CAS) 112-35-6	5 - 50	Non classé
triéthylèneglycolmonoéthyl éther	(n° CAS) 112-50-5	5 - 50	Non classé
triéthylèneglycolmonobutyl éther	(n° CAS) 143-22-6	5 - 50	Eye Dam. 1, H318
3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol	(n° CAS) 1559-34-8	5 - 20	Non classé
polyéthylèneglycol 200-600	(n° CAS) 25322-68-3	5 - 20	Non classé
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS) 112-34-5	5 - 20	Eye Irrit. 2A, H319
éther monométhylique de tétraéthylèneglycol	(n° CAS) 23783-42-8	5 - 20	Non classé
oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylque	(n° CAS) 9038-95-3	5 - 20	Non classé
Polyalkylene Glycol Monobutyl Ether	(n° CAS) 9004-77-7	5 - 20	Non classé
diéthylène glycol	(n° CAS) 111-46-6	5 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
éther monométhylique du diéthylèneglycol	(n° CAS) 111-77-3	< 5	Flam. Liq. 4, H227 Repr. 2, H361
éther monoéthylique du diéthylèneglycol	(n° CAS) 111-90-0	< 5	Eye Irrit. 2A, H319
Trade Secret Inhibitor Package	(n° CAS) Trade Secret	< 3	Non classé

Le pourcentage exact est un secret commercial.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthmatique.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Démangeaison. Eruption/dermatite. Teint rouge. Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecartez toute source d'ignition.
-------------------	------------------------------------

6.1.1. Pour les non-sécouristes

Équipement de protection	: Gants. Lunettes de protection.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Endiguer le liquide répandu. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.
Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Procurer des instructions spéciales. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Avoid breathing dust,fume,gas,mist,vapor spray.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les zones affectées soigneusement après manipulation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Follow Label Directions.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)		
USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm (Diethylene glycol monobutyl ether; USA; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; TLV - Adopted Value; Inhalable fraction and vapor)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Local exhaust ventilation, vent hoods . Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Equipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité. Eviter toute exposition inutile.



Protection des mains : Wear des gants de protection.

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore à jaune clair.
Odeur	: Mild.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,5 - 11,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: < 0,01
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 232 - 273 °C
Point d'éclair	: > 135 °C
Température d'auto-inflammation	: 310 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 0,01 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1 (air=1)
Densité relative	: 1,025 - 1,075
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 mm²/s @ 100 deg C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 1 %
---------------	---------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Toxic fume. . Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
----------------	-----------------------------------

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)	
DL50 orale rat	11865 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	7455 mg/kg (Lapin)
triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)	
DL50 orale rat	7750 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	8168 mg/kg (Lapin)
triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	3480 mg/kg (Lapin)
3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat)
DI 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg (Rat)
polyéthylèneglycol 200-600 (25322-68-3)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg (Lapin)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
DL50 orale rat	5660 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg (Lapin; Valeur expérimentale; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)
diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50 cutanée lapin	11890 mg/kg (Lapin)
éther monométhyle du diéthylèneglycol (111-77-3)	
DL50 orale rat	4140 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h (Rat)
éther monoéthyle du diéthylèneglycol (111-90-0)	
DL50 orale rat	5445 mg/kg (Rat)
DI 50 cutanée rat	5940 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,2 mg/l/4h (Rat)
éther monométhyle de tétraéthylèneglycol (23783-42-8)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg (Rat)
oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylque (9038-95-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Lapin)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,5 - 11,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 7,5 - 11,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Polyalkylene Glycol Monobutyl Ether (9004-77-7)	
Groupe IARC	4
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthmatique.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Démangeaison. Eruption/dermatite. Teint rouge. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Provoque des lésions oculaires graves.

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/lésions après ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)

CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (CL50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	> 500 mg/l (CE50; 72 h)

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (CL50; 48 h)

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

CL50 poissons 2	2200 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 2	> 500 mg/l (CE50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	> 500 mg/l (CE50; 72 h)

3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)

CL50 poisson 1	> 1409 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (CE50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	> 1000 mg/l (CE50; 96 h)

polyéthylèneglycol 200-600 (25322-68-3)

CL50 poissons 2	> 5000 mg/l (CL50; 24 h)
Seuil toxique algues 2	500 mg/l (CE0; 720 h)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

CL50 poisson 1	1300 mg/l (CL50; OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë; 96 h; Lepomis macrochirus; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 2	> 100 mg/l (CE50; OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate; 48 h; Daphnia magna; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)

diéthylène glycol (111-46-6)

CL50 poisson 1	> 5000 ppm (CL50; 24 h)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (CE50; 24 h)

éther monométhylique du diéthylèneglycol (111-77-3)

CL50 poisson 1	1000 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l (CE50; 48 h)
Seuil toxique algues 1	> 500 mg/l (CE50; 72 h)

éther monoéthylique du diéthylèneglycol (111-90-0)

CL50 poisson 1	12900 mg/l (CL50; 96 h; Salmo gairdneri)
CE50 Daphnie 1	3940 mg/l (CE50; 48 h)

éther monométhylique de tétraéthylèneglycol (23783-42-8)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (CL50; OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë; 96 h; Brachydanio rerio)
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylque (9038-95-3)

CL50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l (96 h)
-------------------------------------	---------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)

Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable. Non biodégradable dans le sol. Photodégradation dans l'air. Non établi.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

Demande biochimique en oxygène (DBO)

Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,02 g O ₂ /g substance
--------------------------------------	------------------------------------

Demande chimique en oxygène (DCO)

Demande chimique en oxygène (DCO)	1,83 g O ₂ /g substance
-----------------------------------	------------------------------------

3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Intrinsèquement biodégradable.
------------------------------	------------------------------------------------------------------------

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)	
DThO	2,05 g O ₂ /g substance
polyéthylèneglycol 200-600 (25322-68-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. Non établi.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. Photodégradation dans l'air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,25 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,08 g O ₂ /g substance
DThO	2,173 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,11
diéthylène glycol (111-46-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol. Photolyse dans l'air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,02 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,51 g O ₂ /g substance
DThO	1,51 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,015
éther monométhylique du diéthylèneglycol (111-77-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Photolyse dans l'air. Photodégradation dans l'air.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,71 g O ₂ /g substance
DThO	1,73 g O ₂ /g substance
éther monoéthylique du diéthylèneglycol (111-90-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,20 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,85 g O ₂ /g substance
DThO	1,9078849 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,11
éther monométhylique de tétraéthylèneglycol (23783-42-8)	
Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable. Photolyse dans l'air.
oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylique (9038-95-3)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
Trade Secret Inhibitor Package (Trade Secret)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Polyalkylene Glycol Monobutyl Ether (9004-77-7)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)	
Log Pow	-1,13
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet. Non établi.
triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)	
Log Pow	0,51 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)	
Log Pow	-0,26 (Calculé)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
polyéthylèneglycol 200-600 (25322-68-3)	
Log Pow	-1,2
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet. Non établi.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
BCF poissons 1	0,46 (BCF)
Log Pow	0,56 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

diéthylène glycol (111-46-6)	
BCF poissons 1	100 (BCF; Autres; 3 days; Leuciscus melanotus; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
Log Pow	-1,98 (Calculé; Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
éther monométhyle du diéthylèneglycol (111-77-3)	
Log Pow	-1,14 - -0,68
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
éther monoéthylique du diéthylèneglycol (111-90-0)	
Log Pow	-1,19 - -0,08
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
éther monométhyle de tétraéthylèneglycol (23783-42-8)	
Log Pow	-0,6
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylique (9038-95-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Trade Secret Inhibitor Package (Trade Secret)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Polyalkylene Glycol Monobutyl Ether (9004-77-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)	
Tension de surface	0,0314 N/m
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Tension de surface	0,034 N/m (25 °C)
diéthylène glycol (111-46-6)	
Tension de surface	0,0485 N/m
Log Koc	Koc, SRC PCKOCWIN v1.66; 1; Valeur calculée; log Koc; SRC PCKOCWIN v1.66; 0; Valeur calculée
éther monométhyle du diéthylèneglycol (111-77-3)	
Tension de surface	0,035 N/m (25 °C)
éther monoéthylique du diéthylèneglycol (111-90-0)	
Tension de surface	0,032 N/m (25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient installation d'élimination des déchets appropriée, en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

US DOT (ground): Not Regulated,

ICAO/IATA (air): Not Regulated,

IMO/IMDG (water): Not Regulated,

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Not Regulated

14.3. Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales USA

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Delayed (chronic) health hazard Immediate (acute) health hazard
---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Immediate (acute) health hazard Delayed (chronic) health hazard Reactive hazard
---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

15.2. Réglementations internationales

CANADA

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Classification SIMDUT	Catégorie B – Division 3 : Liquide combustible Catégorie D –Division 2, Sous-division B : Matière toxique
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Réglementations UE

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DDP]

Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16

15.2.2. Directives nationales

triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

15.3. Réglementations des Etats - USA

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	Non
USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	Non
USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	Non
USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	Non

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

triéthylèneglycolmonométhyl éther (112-35-6)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
triéthylèneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
triéthylèneglycolmonobutyl éther (143-22-6)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol (1559-34-8)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
polyéthylèneglycol 200-600 (25322-68-3)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
diéthylène glycol (111-46-6)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
éther monométhylique du diéthylèneglycol (111-77-3)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
éther monoéthylique du diéthylèneglycol (111-90-0)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	
éther monométhylique de tétraéthylèneglycol (23783-42-8)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther monobutylique (9038-95-3)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	

Trade Secret Inhibitor Package (Trade Secret)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	

Polyalkylene Glycol Monobutyl Ether (9004-77-7)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Non	Non	Non	

triéthéneglycolmonométhyl éther (112-35-6)

Réglementations nationales ou locales

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

triéthéneglycolmonoéthyl éther (112-50-5)

Réglementations nationales ou locales

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

triéthéneglycolmonobutyl éther (143-22-6)

Réglementations nationales ou locales

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Réglementations nationales ou locales

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger pour la santé NFPA

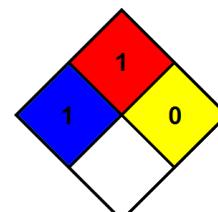
: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Notation HMIS III

Santé

: 1 Slight Hazard - Irritation or minor reversible injury possible

Inflammabilité

: 1 Slight Hazard

PETRA DOT 3 BRAKE FLUID 32 FL.OZ.

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Physique : 0 Minimal Hazard

Protection personnelle : B

SDS US (GHS HazCom 2012) - TCC

The Supplier identified in Section 1 of this SDS has evaluated this product and certifies it to be labeled and packaged in compliance with the applicable provisions of the Federal Hazardous Substance Act as stated in 16 CFR 1500 and enforced by the Consumer Product Safety Commission, and where applicable the products that require Child Resistant Closures are packaged in accordance with the Poison Prevention Packaging Act as stated in 16 CFR 1700 and enforced by the Consumer Product Safety Commission. All closures have been tested in accordance with the latest protocols. No other testing is required to certify compliance with the above. The date of manufacture is stamped on the product

Disclaimer: The information and recommendations contained herein are based upon tests believed to be reliable. However, the manufacturer/distributor of this product does not guarantee their accuracy or completeness NOR SHALL ANY OF THIS INFORMATION CONSTITUTE A WARRANTY, WHETHER EXPRESSED OR IMPLIED, AS TO THE SAFETY OF THE GOODS, THE MERCHANTABILITY OF THE GOODS, OR THE FITNESS OF THE GOODS FOR A PARTICULAR PURPOSE. Adjustment to conform to actual conditions of usage may be required. The manufacturer/distributor assumes no responsibility for results obtained or for incidental or consequential damages, including lost profits, arising from the use of these data. No warranty against infringement of any patent, copyright or trademark is made or implied.